

Convocation du **24/06/2025**
Publication le **02/07/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **33**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **21_300625**

**OBJET : FINANCES,
BUDGET, ECONOMIE,
EMPLOI**

Affectation du résultat 2024 -
Budget principal.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémie PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_21-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°21_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Madame Danielle MENET rapporte :

Dans sa séance du 25 Mars 2025, le Conseil municipal a arrêté les résultats 2024 du Budget principal de la Commune par le vote du Compte Financier Unique 2024.

Celui-ci comporte un résultat de fonctionnement excédentaire qu'il convient d'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser, le solde étant reporté en section de fonctionnement.

Toutefois, dans le cadre du passage à la M57 et de l'apurement du compte 1069, le résultat de la section d'investissement avant restes à réaliser, constaté aux Compte Administratif 2022/Comptes Financiers Uniques 2023 et suivants, doit être minoré lors de sa reprise sur l'exercice suivant, pendant 9 exercices selon l'échéancier prévu dans la délibération n°015-151122 du 15 Novembre 2022.

Ainsi, au titre de l'année 2024, la correction s'élève à 100.000,00 euros et modifie le résultat de la façon suivante :

	Total réalisations + reports	Correction 1069	Total réalisation + reports (corrigé)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024
Section de fonctionnement	1 535 604,04 €		1 535 604,04 €	-26 950,16 €	1 508 653,88 €
Section d'investissement	-4 888 243,53 €	-100 000,00 €	-4 988 243,53 €	3 768 137,70 €	-1 220 105,83 €
Total	-3 352 639,49 €	-100 000,00 €	-3 452 639,49 €	3 741 187,54 €	288 548,05 €

Par conséquent, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2024, soit 1.535.604,04 euros, est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement après restes à réaliser, qui s'élève à 1.220.105,83 euros. Le solde, soit 315.498,21 euros est reporté en section de fonctionnement, concomitamment à l'inscription des restes à réaliser de dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 26.950,16 euros.

Cette délibération propose d'approuver l'affectation du résultat 2024 du Budget principal de la Ville d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Financier Unique 2024 approuvé par délibération n° 021-250325 du 25 Mars 2025,

VU délibération relative à l'apurement du compte 1069 n° 015-151122 du 15 Novembre 2022,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_21-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°21_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget principal à la clôture de l'exercice 2024, soit 1.535.604,04 euros :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1.220.105,83 euros (compte 1068), résultant d'un déficit corrigé par l'apurement partiel du compte 1069 de 4.988.243,53 euros (compte D001) et d'un solde de restes à réaliser de 3.768.137,70 euros (soit 6.703.909,05 euros en recettes et 2.935.771,35 euros en dépenses),

- à la section de fonctionnement en résultat reporté (compte R002) pour le solde de 315.498,21 euros.

ADOpte A LA MAJORITE

CONTRE : 11

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_21-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025

